Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 056-215600180-20260528-202605007-DE

Billiers

CONSEIL MUNICIPAL DU
28 MAI 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS
EXTRAIT

L'an 2026 – le VINGT-HUIT MAI,
Le Conseil Municipal de la Commune de BILLIERS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard MONTI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : **15** Présents : 13 Votants : 15

Date de la convocation : 21/05/2026

PRESENTS : MONTI Bernard, ROBERDEL Bertrand, BOUILLARD Philippe, LE JALLÉ Hervé, LEBRUN Olivier, QUESSEVEUR Véronique, LANOË ROUBAUT Stéphanie, MAFOA Jean-Yves, LOUER Ivan, LERONDEAU Camille, LE GUENNEC Louise, DUPONT DUTILLOY Eric, BELLOY Céline.

ABSENTS : CROCHET Catherine, procuration du 26/05/2026 à Bernard MONTI ; LONCLE Sandra, procuration du 27/05/2026 à Jean-Yves MAFOA.

APPEL ET VALIDATION DU QUORUM :
Monsieur le Maire accueille les participants. Le quorum étant atteint, la séance débute à 20 h 00.

SECRETAIRE de séance : Bertrand ROVBERDEL est élu secrétaire.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE SEANCE PRECEDENT :
Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés, APPROUVE :
- Le procès-verbal de séance du 16/04/2026 transmis par messagerie le 30/04/2026 à 19 :24.

Délibération 2026 05 007
Acquisition de la parcelle B 410 et d'un local technique dans la zone d'activité du Guéna

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en vente, dans la zone du Guéna, d'une parcelle cadastrée section B 410, d'une superficie de 515 m², sur laquelle est implanté un local technique de stockage d'environ 100 m², pour un montant de 45 000 €, hors frais. Il explique avoir rencontré le représentant des propriétaires vendeurs.

Il précise que ce local fait partie intégrante d'un hangar industriel divisé en quatre parties et que la commune de Billiers est déjà propriétaire de la moitié de ce bâtiment.

Monsieur le Maire rappelle également que la commune est propriétaire, dans la même zone, de la parcelle cadastrée section B 405 et du bâtiment d'environ 400 m² qui y est implanté, actuellement utilisé comme lieu de stockage pour les services techniques municipaux ainsi que comme atelier pour les associations communales.

Or, ce bâtiment est destiné à être démoli dans le cadre du projet de construction de la nouvelle salle polyvalente. Cette opération entraînera une réduction importante des capacités de stockage des services municipaux ainsi que la disparition de l'atelier mis à disposition des associations.

Dans ce contexte, l'acquisition du bien proposé à la vente permettrait à la commune de maintenir des capacités de stockage adaptées aux besoins des services techniques et des associations, tout en confortant sa maîtrise foncière sur l'ensemble immobilier concerné.

Monsieur le Maire indique que, conformément aux dispositions de l'article L.1311-9 du Code général des collectivités territoriales, la consultation du service des Domaines n'est pas obligatoire dès lors que la valeur du bien est inférieure au seuil réglementaire de 180 000 €.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 056-215600180-20260528-202605007-DE

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,
Par 15 voix pour – 00 voix contre – 00 abstention :

APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée section B 410, d'une superficie de 515 m² comprenant un local technique de stockage d'environ 100 m², située dans la zone du Guéna, au prix de 45 000 €, hors frais ;
DIT que les frais d'acte et frais annexes seront à la charge de la commune ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette acquisition ;
DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Bernard MONTI

Certifié exécutoire
Billiers, le __/__/____

